



Croissy-Beaubourg, le 15/12/2017

Objet : attestation Norme FEC

Cher Docteur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons par la présente, que le logiciel Julie gère l'exportation des écritures comptables sous le format requis par la norme FEC.

En effet, selon l'article 47A-1 du livre des procédures fiscales (LEP), depuis le 1^{er} janvier 2014, les contribuables qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent la présenter sous forme de fichiers dématérialisés lors d'un contrôle fiscal.

Pour découvrir en détail comment exporter votre comptabilité en FEC, rendez-vous sur l'espace vidéos Julie, accessible depuis votre logiciel Julie, rubrique « Actualités / Vidéos / Comptabilité / Export FEC ».

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à contacter nos services :

- **Client** : 01.60.93.73.73 ou support@julie.fr
- **Formation** : 01.60.93.73.70 touche 4 ou formation@julie.fr
- **Commercial** : 01.60.93.73.70 touche 2 ou commercial@julie.fr
- **Administratif** : 01.60.93.73.70 touche 3 ou adv@julie.fr

Pour suivre nos actualités et nos événements :

1. www.julie.fr
2. Page Facebook : Julie Software

Veillez croire, cher Docteur, en l'assurance de toute notre considération.

Le service Administration des Ventes.

A  HENRY SCHEIN* COMPANY